



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020

Étaient présents : M. MORAT, Mme CHARLES, M. MACHET, Mme BARREDA, M. PRAVAZ, Mme CASTAGNO, M. JAY, Mme DURIEUX-FRARESSE, M. BELHAJ, M. VALLIER, Mme VALLIN-BALAS, Mme PERRIER, M. ANCRENAZ, M. de LAMBERT, Mme JOYAU-COLLIN, M. GAUTIER, M. BLANC, Mme GRANGE, M. RUIZ, M. DESHAYES, Mme COASSY, Mme LABIOD, Mme CABRANI, Mme BOUCHER, M. MICHAUDET, M. PLA DIAZ, M. MITHIEUX, Mme MITHIEUX.

Absents excusés : M. ARNOLDI

Délégation de vote : M. ARNOLDI à M. MITHIEUX.

Préambule

Madame Florence VALLIN-BALAS ouvre la séance et fait l'appel des nouveaux élus, et déclare installé le Conseil municipal.

Discours de Mme Vallin-Balas

Mesdames, Messieurs,

*Voici une installation de Conseil municipal peu ordinaire !
J'aurais aimé vous accueillir de façon plus chaleureuse et sympathique mais... crise sanitaire oblige, nous tenons respecter les consignes de distanciation géographique pour limiter tous risques.*

C'est dans ces conditions très spéciales que nous allons procéder aux formalités qui permettront enfin aux élus désignés le 15 mars de prendre leurs fonctions.

Voici plus de 2 mois que la pandémie nous impose une vie confinée et une vigilance sur les toutes les actions conduites par la Commune. Mais ce confinement ne s'est pas traduit par une suspension des activités.

Certes, certains chantiers ont été suspendus, mais nous avons assuré la poursuite des services au public et je tiens à souligner l'engagement de nombreux agents et élu.es qui étaient sur le pont et qui ont répondu aux urgences.

Je veux souligner le travail réalisé à

- la Résidence du Par cet aux Glycines qui ont été épargnées par la contamination ; oui avec des privations fortes et difficiles pour les résidents et leurs familles,*
- les services à domicile : le SAD et le SSIAD*
- le service Jeunesse et les enseignants qui ont mis en place une école en présentiel et une école à distance,*
- et tous les services municipaux : l'Etat civil, les espaces verts, la maintenance des bâtiments ont offert un service minimum apprécié par la population.*

A tous, un grand MERCI - Un merci que j'adresse aussi aux élu.e.s, anciens ou nouveaux dont certains se sont fortement investis pour répondre aux besoins soulevés par la pandémie.

J'y associe aussi les bénévoles qui ont prêté la main avec une grande spontanéité :

- Pour les visites auprès des personnes isolées,*
- Pour faire les courses de personnes empêchées,*
- Pour coudre des masques, les distribuer,*
- Pour assurer la « ramasse » de la Banque alimentaire,*

Pour la distribution de l'accueil du vendredi, et bien d'autres gestes d'attention à l'autre...

Je crois que nous pouvons être fiers des Cognerauds et de l'élan de générosité et de solidarité dont ils ont fait preuve.

Au nom de tout le Conseil, je lance un remerciement à tous et compte sur la presse pour en faire écho !

*Avant de revenir à l'objet de ce conseil du 27 mai, je tiens à vous faire remarquer justement cette date anniversaire de la **Journée nationale de la résistance**. C'était il y a 77 ans, la création du Conseil National de la Résistance. Après 5 années douloureuses de conflits et de privation, des hommes et des femmes, des mouvements, des partis, des syndicats ont su s'élever au-delà de leurs désaccords et des différences idéologiques, comme l'indique Mme Geneviève Derrieussecq dans son message, pour placer haut l'intérêt supérieur de la Patrie et bâtir le monde de demain.*

Nous en gardons encore la richesse comme la Sécurité Sociale.

A l'issue de la pandémie, certains revendiquent un élan similaire pour répondre aux urgences de la nation. Car cette crise sanitaire n'est qu'une émergence d'une crise plus profonde et le « Monde d'après » est à reconstruire sur des bases certainement différentes pour assurer une sécurité sociale, économique, et bien sûre environnementale plus forte.

Dans ce même esprit et ce sera mon dernier message comme Maire, je souhaite que la nouvelle équipe adopte ce souci de conduire la Commune avec un sens aigu de la solidarité et de la responsabilité pour les générations actuelles et les générations futures.

Le secrétariat de séance est confié à Fatna Cabrani plus jeune conseillère municipale.

1 - Installation du Conseil municipal.

Conformément aux articles L 2121-7, L2121-10, L2121-11, et par dérogation aux dispositions des articles L2122-8 et L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le maire procède à l'installation des Conseillers municipaux élus le 15 mars 2020 dont le mandat a débuté le lundi 18 mai 2020.

2- Résultat de l'élection des conseillers communautaires

Madame le maire donne lecture des résultats de l'élection des délégués communautaires :
M. Franck Morat – Mme Corinne Charles – M Lionel Mithieux.

3 - Election du Maire.

Madame Vallin-Balas donne ensuite la présidence de la séance à Madame Boucher, élue la plus âgée des membres du Conseil municipal jusqu'à l'élection du Maire. (Article L.2122-8 du CGCT).

Mme Boucher rappelle que conformément aux articles L 2122-4 à 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

Madame Boucher lance un appel à candidatures.

M. Franck Machet demande la parole et fait la déclaration suivante :

Discours de Franck MACHET

C'est avec un grand plaisir que je propose, au nom de Cognin ensemble, la candidature de Franck MORAT au poste de Maire de Cognin.

Franck, je le connais depuis 25 ans à travers ses engagements associatifs et citoyens.

J'ai toujours apprécié ses grandes qualités humaines, ses engagements au service de tous, sa passion pour la commune, et nous avons formé un tandem à la fois complice et complémentaire ce qui n'a jamais échappé à la population qui souvent parle des « Franck ».

Cette population, Franck en sera proche à son écoute avec la patience qui le caractérise mais aussi la détermination qui permet de dégager des solutions, le plus souvent dans le consensus. Il a toujours su le faire dans ses responsabilités d'adjoint à vie associative et à l'animation.

Je voudrais dire aussi mon plaisir de présenter sa candidature en présence physique ou par la pensée, des 3 maires qui l'ont précédé (Jean Fresso, Claude Vallier, Florence Vallin-Balas), et auprès desquels il a pu se former.

J'ajoute qu'il se trouvera, dans cette situation peut être unique en France, de compter dans son conseil municipal pas moins de 4 anciens maires.

Je souhaite que vous puissiez lui apporter avec enthousiasme un soutien aussi large que massif.

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, Franck MORAT est élu maire par 23 voix et 6 bulletins blancs. (Cf PV joint)

Intervention de Mme Boucher

Madame Boucher félicite Franck Morat pour son élection, et au nom de « En avant Cognin » espère qu'il aura à cœur de communiquer avec la minorité avec plus de transparence que cela n'a été le cas durant le précédent mandat.

Florence Vallin Balas remet alors au nouveau maire l'écharpe tricolore.

Discours de Monsieur le Maire

Mes chers Collègues,

C'est dans un contexte inédit que le 15 mars dernier, près de 56 % des électeurs ont choisi de renouveler leur confiance à l'équipe « Cognin ensemble », avec une participation locale de près de 50 % des électeurs inscrits, au-delà de la participation moyenne enregistrée sur le territoire national (44,6 %).

Ce soir, vous venez de m'élire à la fonction de Maire de Cognin. Au moment où je prononce ces mots, je ressens cette même émotion qui m'avait gagné le dimanche 15 mars dernier à l'issue de l'annonce des résultats définitifs. C'est vraiment du fond du cœur et avec reconnaissance que je vous exprime mes très sincères et très chaleureux remerciements qui s'adressent aussi, à travers vous, à la population de Cognin.

Je voudrais également partager avec vous toute notre gratitude à l'égard de nos anciens collègues qui ne siègent plus dans notre assemblée communale, et saluer leur engagement citoyen. Je veux enfin féliciter celles et ceux qui viennent de prendre leur fonction en souhaitant que leur engagement s'inscrive dans ce bel esprit citoyen que je viens de saluer.

Mais permettez- moi de réserver mes premières pensées à celles et ceux qui ont fait de moi ce que je suis aujourd'hui :

- *Mes parents, ma famille, mes proches dont l'affection et le soutien ne m'ont jamais manqué et dont l'exemple a guidé aussi mes pas dans l'engagement citoyen*
- *Mes enseignants depuis la petite enfance jusqu'à l'Université qui outre les connaissances qu'ils m'ont transmises, ont forgé mon esprit critique et le sens de la vie en collectivité.*
- *Certaines personnes également de la paroisse de notre commune.*
- *Toutes celles et ceux qui m'ont encouragé, conseillé, entouré dans de nombreux engagements et dont la loyauté et l'amitié m'ont toujours été précieuses.*
- *Enfin des élus qui ont consolidé mon intérêt pour la vie locale et m'ont formé à la gestion des affaires communales.*

A cet égard, je voudrais faire trois mentions spéciales.

Pour Jean FRESSOZ d'abord, notre maire honoraire ici présent, celui qui a imaginé, qui a bâti et qui a développé Cognin durant plusieurs décennies. Jean, c'est d'abord le maire de mes jeunes années, celui grâce à qui j'ai passé une enfance très heureuse à Cognin, dans un cadre de vie de qualité, avec de nombreux services novateurs pour l'époque, accessibles à toutes les jeunes familles qui venaient de s'installer. Nous vous devons, Jean, la construction du Cognin moderne qui porte toujours votre empreinte. Merci Jean de m'avoir toujours accordé votre confiance, votre amitié, de m'avoir encouragé et soutenu. Votre présence par la pensée ce soir, me touche beaucoup.

Une autre mention pour Claude VALLIER qui a également beaucoup œuvré pour le développement de notre commune aux côtés de Jean Fressoz dont il fut son 1^{er} adjoint 24 ans durant puis en tant que Maire de 2001 à 2008. C'est grâce à Claude que j'ai découvert la vie municipale, que j'ai fait de belles rencontres parmi la vie associative où j'ai pu énormément m'impliquer. Je me souviendrai toujours de notre première rencontre dans son bureau en 1995, puis en 2001 lorsqu'il m'a sollicité pour figurer sur sa liste en troisième position. La vie est ainsi faite de belles rencontres, je crois profondément au hasard des rencontres de la vie, j'en ai toujours été convaincu. La preuve en est. Merci cher Claude pour cette amitié fidèle et qui se poursuit toujours.

Je voudrais enfin réserver ma dernière mention pour Florence, que je connais aussi depuis 1995 lorsqu'elle était adjointe chargée des affaires scolaires, très impliquée au sein des écoles dont elle a assuré la présidence. J'ai du reste été un des membres actifs de cette association. J'ai eu ensuite la chance d'être son premier adjoint, deux mandats durant. Merci Florence pour la confiance que tu m'as toujours accordée, pour ton humeur égale, ton sens de l'abnégation et pour le travail que tu as mené durant tes deux mandats de 1^{ère} Magistrate au service de l'intérêt général de notre commune. J'imagine aussi l'émotion qui doit être la tienne au moment où tu quittes tes fonctions de Maire, après deux mois aussi de prolongation de tes fonctions liée aux circonstances de la crise sanitaire dans laquelle tu as joué pleinement ton rôle de maire et où avec d'autres, tu t'es fortement impliquée.

Je profite de cette occasion pour saluer toutes celles et ceux qui ont assuré la survie de notre pays durant cette crise et qui continue de le faire (le personnel soignant, les agents du service public), aux nombreux bénévoles de la commune qui spontanément se sont impliqués à nos côtés pour s'enquérir de la santé de nos aînés et des plus fragiles, aider à faire les courses, à récupérer des médicaments et pour tout autre service rendu. Je pense aussi aux familles éprouvées durant cette période, qui ont perdu un proche et dont le deuil lié aux contraintes sanitaires a été difficile à surmonter !

Mes chers collègues, nous voilà maintenant en charge pour les six prochaines années de la gestion de la commune et de la poursuite de la construction de son avenir sur la base d'un projet clair et cohérent clairement validé par le suffrage universel.

En endossant cette écharpe de Maire, la légèreté de son tissu n'est sans commune mesure aux poids des responsabilités qu'elle représente, d'exigences et de travail pour moi-même, pour mon équipe et pour l'ensemble du Conseil municipal. Pour mener à bien cette tâche lourde mais exaltante, nous devons prendre un triple engagement :

1) Celui de l'exemplarité, de la rigueur intellectuelle, du dévouement, du sens du dialogue et de l'écoute : nos concitoyens en ont besoin pour se sentir en phase avec ceux à qui ils ont confié le soin d'administrer la cité. Ils veulent être associés dans une démarche participative à la mise en œuvre du projet qu'ils ont validé. Le Conseil des citoyens sera la traduction d'une gouvernance moderne et partagée.

2) Celui de servir l'intérêt général, en faisant toujours prévaloir ce qui répond aux aspirations de tous, ce qui contribue à façonner une société où l'homme a toute sa place ; en privilégiant ce qui crée des liens pour éviter toutes les exclusions, en encourageant ce qui développe l'intelligence, la créativité, la richesse des rapports sociaux qui se nourrissent du respect de l'autre, du respect des différences, en choisissant ce qui conduit à un développement durable de notre commune respectueux de son environnement.

3) Celui de conforter l'identité d'une ville dans une communauté d'agglomération au sein de laquelle elle doit agir constamment pour une plus grande solidarité entre les communes et une performance toujours plus grande des services communautaires.

Pour réaliser ce projet, nous pourrons compter sur l'esprit citoyen des Cognerauds. Ils l'ont toujours prouvé en de multiples circonstances ; nous pourrons compter sur une vie associative des plus riches et des plus dynamiques, sur notre tissu économique local, nos commerces, nos services, nous pourrons nous appuyer sur l'ensemble du personnel municipal dont je salue la conscience professionnelle et le sens du service public ; nous pourrons poursuivre une collaboration efficace avec l'ensemble des partenaires et tout particulièrement l'ensemble des services publics qui sont les garants de l'égalité entre citoyens.

Au-delà des différences légitimes qui sont une source de richesse, nous devons inlassablement, comme nous l'avons toujours fait, privilégier ce qui unit ; nous devons travailler au rassemblement des Cognerauds parce qu'ensemble nous sommes plus forts, plus efficaces, plus solidaires.

Chacun devra prendre sa part à cette œuvre collective. J'espère que les représentants de la Minorité y apporteront leur contribution dans un esprit constructif.

Quant à nous, nous y mettrons toutes nos forces, tout notre sérieux, tout notre enthousiasme pour que tous les cognerauds se sentent bien dans leur ville, ceux qui y vivent déjà, ceux qui s'y installent, et pour que nous transmettions aux jeunes générations une commune, une agglomération toujours plus respectueuse de son environnement, toujours plus solidaire, toujours plus fraternelle.

4 - Détermination du nombre des adjoints

Conformément aux articles L 2122-2 à L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de fixer le nombre des adjoints à 7.(Cf PV joint)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité
- décide de fixer à 7 le nombre des adjoints.

5 – Elections des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans obligation d'alternance.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire sont déposées auprès du Maire. Elles portent le nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il sera ensuite procédé au vote. Chaque conseiller, à l'appel de son nom, déposera dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote sur lequel sont écrits tous les noms de la liste qu'il a choisie.

Le dépouillement du vote est effectué par le secrétaire de séance qui indique le nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote, le nombre de votants, le nombre de suffrages déclarés nuls, le nombre de suffrages exprimés et la majorité absolue. (art.L. 66 du code électoral). (Cf PV joint)

Le maire lance un appel à candidatures. Une seule liste de candidats est enregistrée. Elle porte le nom de la liste « Franck Machet ».

Le maire procède alors aux opérations de vote à bulletins secrets.

La Liste « Franck Machet » obtient 23 voix et 6 nuls.

6 - Délégation du Maire aux adjoints

Conformément aux articles L2122-18 2122-18-1 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints afin d'assurer la bonne marche des services municipaux, et permettre une parfaite continuité du service public, le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les délégations qu'il confie à chaque adjoint :

- ✓ Le premier adjoint est chargé de la vie associative, des festivités et de l'habitat.
- ✓ La deuxième adjointe, est chargée de l'urbanisme et du développement durable.
- ✓ Le troisième adjoint est chargé de la relation avec les habitants de la démocratie participative et de la tranquillité publique.
- ✓ La quatrième adjointe est chargée de la petite enfance, de la jeunesse et des affaires scolaires.
- ✓ Le cinquième adjoint est chargé des travaux.
- ✓ La sixième adjointe est chargée de l'action sociale et des solidarités.
- ✓ Le septième adjoint est chargé de la communication et de la vie économique.

7 - Délégations données à des Conseillers municipaux

Par ailleurs, le Maire informe le Conseil municipal, conformément à l'article 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, que deux conseillers recevront une délégation :

- ✓ Mme Françoise BARREDA déléguée aux Finances.
- ✓ M. Damien ANCRENAZ délégué à la Communication numérique et aux relations avec les médias.

Intervention de M. MITHIEUX

Je pense que les thématiques Urbanisme et Développement durable extrêmement importantes auraient mérité d'avoir deux adjoints distincts et que les Finances, compétence

essentielle au fonctionnement d'une commune aurait mérité un adjoint et non un conseiller délégué. D'autre part, le poste d'adjoint pour Karim Belhaj n'est pas acceptable par la minorité eu égard à son historique.

Réponse de Franck Morat

La composition de l'équipe de l'Exécutif relève du choix du Maire, en accord avec les futurs membres de son équipe. Par ailleurs, le grade d'une fonction n'est pas rattaché à l'importance d'une compétence plus qu'à une autre. En outre, le lien entre les compétences urbanisme et développement durable est parfaitement cohérent.

Intervention de M. PLA DIAZ

Il serait regrettable de limiter la thématique « développement durable » au seul champ de l'urbanisme.

Le Maire souligne que la situation sanitaire exceptionnelle conduit à installer trois instances dont le rôle est important pour la gestion de la crise.

8) Election des membres du Conseil d'administration du CCAS

M le Maire rappelle que le CCAS est géré par un Conseil d'administration composé :

- Du Maire
- De membres élus par et parmi le Conseil municipal.
- De membres nommés par le Maire parmi les personnes extérieures au Conseil municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le nombre de membres élus et nommés est fixé en nombre égal par délibération du Conseil municipal dans la limite maximum de 8 membres élus, de 8 membres nommés, et dans la limite minimum de 4 membres élus et de 4 membres nommés.

Les membres nommés comprennent obligatoirement un représentant :

- des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- des associations familiales, ce représentant étant désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales,
- des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- des associations de personnes handicapées du département.

Cette élection a lieu au scrutin de liste selon la représentation proportionnelle au plus fort reste.

M le Maire propose de fixer à 8 le nombre des élus siégeant au CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer à 8 le nombre de membres élus du Conseil municipal au CCAS.

M. le Maire propose ensuite d'élire ces représentants, et présente une liste de 8 noms au titre de « Cognin ensemble ».

De son côté, M. Mithieux propose une liste de deux noms au titre de « En Avant Cognin ».

Il est alors procédé au vote à bulletin secret suivi du dépouillement avec les résultats suivants :

Liste Cognin ensemble : 23 voix

Liste En Avant Cognin : 6 voix.

Ce qui conduit à la répartition de 6 sièges pour « Cognin ensemble » et de 2 sièges pour « En Avant Cognin ».

Le CCAS est composé de la manière suivante ;

Président ; Franck Morat

Elus : Evelyne Durieux-Fraresse - Thierry de Lambert - Christine Perrier – Valentin Pravaz – Florence Vallin-Balas – Claude Vallier – Suzanne Boucher et Lionel Mithieux

Intervention de Lionel Mithieux

Sur l'élection des membres du CCAS, j'aurais aimé qu'un consensus soit fait en amont du Conseil municipal pour une liste commune. Ceci aurait montré aux cogneraude l'ouverture de la majorité envers la minorité plutôt que de justifier la seule réglementation qui n'empêchait pas de faire une liste commune.

Réponse de Franck Morat

En ayant procédé à un vote formel sur la base de la présentation de deux listes, les textes ont été ainsi scrupuleusement respectés, ce que j'ai souhaité.

9) Installation du Comité Technique (CT)

Monsieur le Maire rappelle que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale institue l'obligation de créer un Comité Technique (C.T.) dans les communes employant au moins 50 agents.

Le Comité Technique a vocation à être consulté, pour avis sur les questions relatives, notamment :

- à l'organisation et aux conditions générales de fonctionnement des services,
- aux programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et à leur incidence sur la situation du personnel,
- à l'examen des grandes orientations à définir pour l'accomplissement des tâches de l'administration.

Monsieur le Maire précise que le paritarisme n'est plus une obligation mais le nombre d'élus ne doit néanmoins pas être supérieur au nombre de représentants syndicaux. Ces derniers sont élus pour 4 ans. Les représentants syndicaux du personnel ayant été élus en décembre 2018, seuls les représentants de la commune doivent être renouvelés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- affirme sa volonté de maintenir le paritarisme dans l'instance du futur comité technique (CT),
- confirme à quatre le nombre de sièges des représentants titulaires de la commune avec quatre suppléants.

M le Maire lance un appel à candidatures en précisant qu'il désignera les membres par arrêté.

Les candidatures suivantes sont enregistrées : Franck Morat (T) – Florence Castagno (T)- Franck Machet (T) – Thierry de Lambert (T) – Corinne Charles (S)– Evelyne Durieux Fraresse (S) – Stephanie Grange (S)– Marine Mithieux (T) – Suzanne Boucher (S)

10) Installation du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions au Travail (CHSCT)

Monsieur le Maire rappelle que le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, article 27, rend obligatoire la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) dans les collectivités occupant un effectif d'au moins 50 agents, et dont les missions ou les tâches qu'ils réalisent comportent des risques professionnels spécifiques par leur fréquence ou leur gravité.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail comprend des représentants de la collectivité territoriale, et éventuellement du Centre Communal d'Action Social lorsqu'une instance commune est créée, et des représentants du personnel.

Conformément aux dispositions de l'article 28 de ce même décret, le nombre des membres titulaires des représentants du personnel au C.H.S.C.T. est fixé, dans la limite de 3 à 10 représentants, en tenant compte, notamment, des effectifs des agents titulaires et non titulaires de la collectivité ainsi que de la nature des risques professionnels recensés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
- affirme sa volonté de maintenir le paritarisme dans l'instance du futur Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions au Travail (CHSCT),
- confirme à quatre le nombre de sièges des représentants titulaires de la commune avec 4 suppléants.

M le Maire lance un appel à candidatures en précisant qu'il désignera les membres par arrêté.

Les candidatures suivantes sont enregistrées : Franck Morat (T) – Florence Castagno (T)-
Franck Machet (T) – Thierry de Lambert (T) – Corinne Charles (S)– Evelyne Durieux-Fraresse
(S) – Stephanie Grange (S)– Marine Mithieux (T) – Suzanne Boucher (S)

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la charte de l'élu.

Le Prochain Conseil municipal aura lieu le mardi 9 juin 2020 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 00.